



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

 **Participez
à l'avenir**



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca
www.facebook.com/BAPEquebec
twitter.com/BAPE_Quebec
linkedin.com/company/bapequebec

Crédits photo : Assemblée nationale du Québec et Office de consultation publique de Montréal

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (version PDF)
ISBN 978-2-550-95468-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-95469-9 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Message du ministre	v
Message du dirigeant du BAPE	vii
Déclaration attestant la fiabilité des données	ix
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	xi
1 L'organisation	1
1.1 Organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	7
2 Les résultats	9
2.1 Plan stratégique	9
2.2 Déclaration de services aux citoyens	19
2.3 Mission du BAPE	21
3 Les ressources utilisées	25
3.1 Utilisation des ressources humaines	25
3.2 Utilisation des ressources financières	26
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	28
4 Annexes — autres exigences	29
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	29
4.2 Développement durable	29
4.3 Occupation et vitalité des territoires	31
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	31
4.5 Accès à l'égalité en emploi.....	32
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	36
4.7 Gouvernance des sociétés d'État.....	37
4.8 Allègement réglementaire et administratif	37
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	37
4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	38
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes.....	40

4.12	Politique de financement des services publics	40
4.13	Code de déontologie des membres du BAPE	41
4.14	Membres du BAPE	44
4.15	Dossiers.....	45
4.16	Rapports et publications.....	46
4.17	Conférences, présentations et activités.....	47
4.18	Lois, règlements et politiques.....	49
4.19	Activités	50

Message du ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
et députée de Montarville
Hôtel du Parlement, Québec



Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui est résolument engagé dans la réalisation de sa mission, soit celle d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des analyses et des avis tenant compte des 16 principes de la *Loi sur le développement durable*.

La mission du BAPE s'est d'ailleurs élargie avec celle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, le BAPE s'est vu confier un mandat en vertu de la *Loi sur les parcs*, soit la tenue d'une audience publique sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford. Cette démarche a connu un véritable succès en termes de participation publique, ce qui témoigne de la confiance de la population québécoise envers l'institution.

L'année 2022-2023 a d'ailleurs été l'occasion pour le BAPE de réaliser plusieurs projets visant à faciliter et à diversifier la participation citoyenne. Dans la foulée de sa transformation numérique en cours, il propose dorénavant de nouveaux moyens pour le public d'exprimer son point de vue grâce à des outils disponibles en ligne.

Signe que le BAPE est une organisation proactive, il a obtenu cette année la plus haute distinction de RECYC-QUÉBEC en matière de développement durable, soit le niveau Élite du programme ICI on recycle +. Il s'est également démarqué par sa contribution à différentes activités, tant au Québec qu'à l'international, dont une conférence sur la place des femmes dans l'espace public, dans le cadre d'un événement de l'Association internationale pour la participation publique.

Cette année encore, le BAPE se distingue par la qualité de ses réalisations, l'exemplarité de son éthique et sa volonté toujours plus marquée d'impliquer les Québécoises et les Québécois dans les décisions gouvernementales qui les concernent.

Je vous prie donc, Madame la Présidente, de recevoir mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette
Québec, septembre 2023

Message du dirigeant du BAPE

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides



Une année marquée par de nouveaux défis

Cette année encore, l'équipe du BAPE s'est mobilisée pour réaliser la mission de l'organisme et a travaillé sans relâche à l'atteinte des objectifs de sa planification stratégique. Fidèle à ses ambitions, elle a redoublé d'ingéniosité afin de mieux expliquer les rôles du Bureau sur toutes les tribunes et d'améliorer la confiance qu'il suscite au sein de la population.

Cela dit, plusieurs facteurs complexifient l'atteinte des objectifs de la planification stratégique. En effet, le nombre de jours-mandats de l'exercice financier 2022-2023 s'est avéré peu élevé comparativement à celui des années précédentes. De plus, 60 % des indicateurs de performance pris en compte ne sont pas directement tributaires des efforts de l'organisation, ce qui limite la capacité de cette dernière à exercer un certain contrôle sur ses résultats.

Conséquemment, le BAPE n'a atteint qu'une partie de ses cibles en 2022-2023. Il faut admettre qu'elles étaient plutôt ambitieuses. Quoi qu'il en soit, malgré un écart décevant entre certaines cibles et les résultats obtenus relativement à quelques objectifs, d'autres données démontrent au contraire une performance dont l'équipe peut être fière. À preuve, la confiance que la population québécoise témoigne au Bureau se situe à un niveau appréciable comparativement à celle dont jouissent d'autres organismes publics. Déterminée à améliorer la situation, l'organisation concevra et mettra en œuvre une nouvelle planification stratégique en 2024-2025, de manière à permettre l'atteinte de nouvelles cibles, au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

Malgré les défis soulevés précédemment, l'organisation poursuit ses efforts pour atteindre ses cibles l'année prochaine. À cette fin, l'équipe sondera davantage les participantes et les participants quant à leur compréhension des rôles du Bureau, de manière à mieux cibler ses actions prioritaires et ses messages. De plus, dès cet automne, elle lancera une infolettre visant à mieux faire connaître le BAPE et à susciter un plus large éventail de citoyennes et de citoyens à participer à ses travaux.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement Marie-Hélène Gauthier, qui a assumé la présidence par intérim pendant un an. Avec toute l'équipe, elle a travaillé jour après jour à la réalisation de la mission du Bureau et a relevé brillamment les nombreux défis que cela implique. J'en profite également pour saluer mes nouvelles et nouveaux collègues. Je serai heureux d'ajouter ma contribution au succès du BAPE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain R. Roy'.

Alain R. Roy, président
Québec, juillet 2023

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité de la présidence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du BAPE décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2023.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain R. Roy', with a long, sweeping tail stroke.

Alain R. Roy
Québec, juillet 2023

Le secrétaire et directeur général de l'administration
et des communications,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Beaudet', with a stylized, cursive script.

René Beaudet
Québec, juillet 2023

**QUÉBEC**

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après nommé le « BAPE ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulé au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 14 juillet 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130007



1 L'organisation

1.1 Organisation en bref

Création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale faisait un geste en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également sa participation pour fournir aux décideurs le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre.

Mission

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Les rôles du BAPE



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Vision

Par son écoute, son impartialité, la rigueur de ses enquêtes et la diversité de ses expertises, le BAPE donne une voix aux citoyennes et citoyens et leur permet de contribuer à façonner l'avenir du Québec.

Citoyennes et citoyens :

 **Participez
à l'avenir !**

Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :



Le **respect** consiste à poser un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter indûment les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention que l'on porte aux autres, par une conduite honnête et courtoise envers eux et par le souci de s'octroyer un temps de réflexion.



L'**impartialité** réside dans le devoir et le privilège d'adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'accorder la même écoute et autant d'importance à toutes et tous, sans parti pris.



L'**équité** exprime la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.



La **vigilance** se définit comme l'attention portée à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait survenir et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

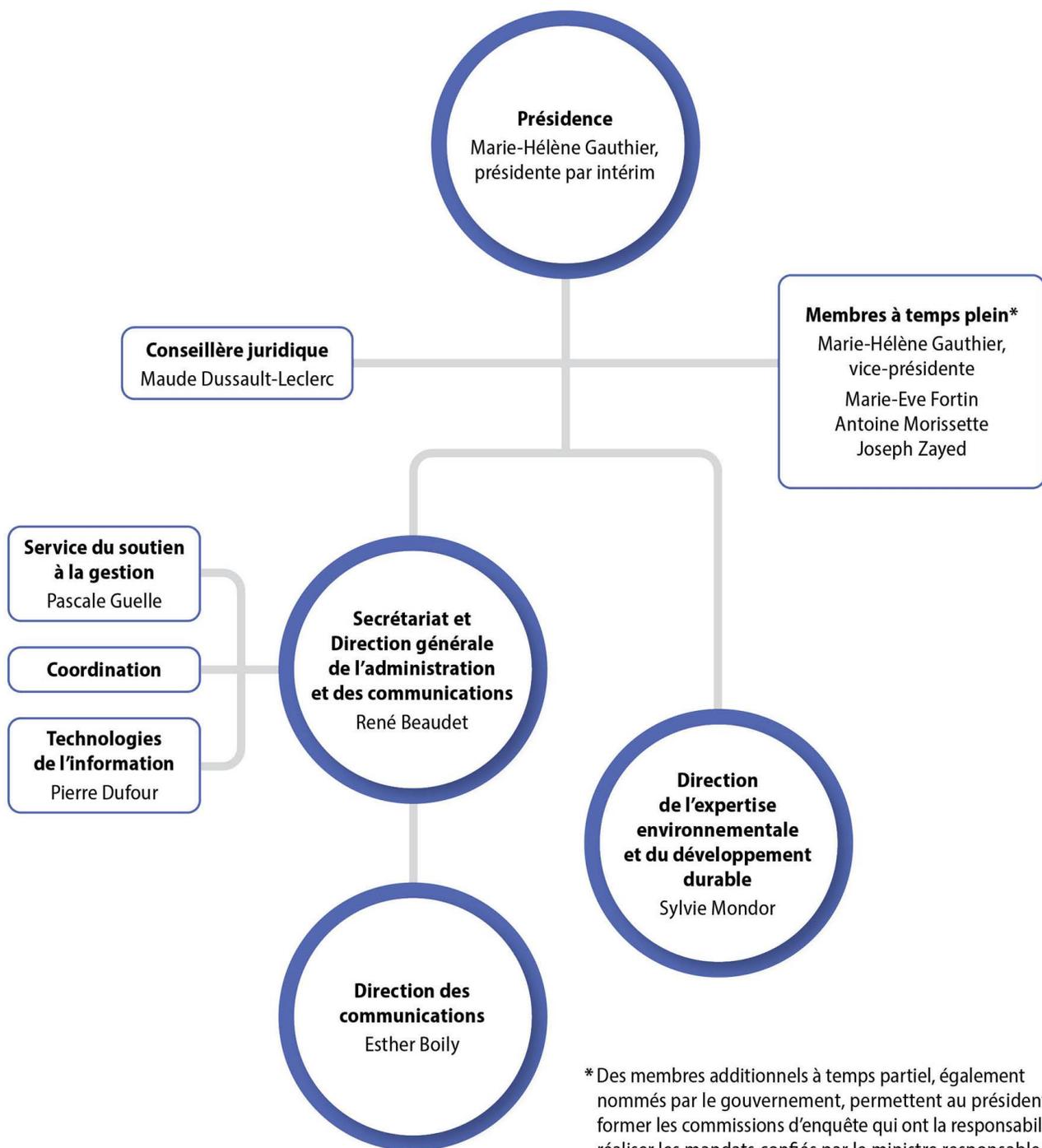
Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

Équipe

C'est le président qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, la directrice des communications et la conseillère juridique assistent le président dans ses fonctions.

Au 31 mars 2023, le BAPE est composé de quatre membres à temps plein incluant la vice-présidente qui a assumé l'intérim de la présidence de juillet 2022 à juin 2023 (figure 1). À la fois pour former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le ministre, le président dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (section 4.14).

Figure 1 : La structure organisationnelle au 31 mars 2023



* Des membres additionnels à temps partiel, également nommés par le gouvernement, permettent au président de former les commissions d'enquête qui ont la responsabilité de réaliser les mandats confiés par le ministre responsable de l'Environnement.

Équipe (suite)

Les membres, autant ceux à temps plein qu'à temps partiel, sont nommés par le gouvernement en vertu d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Loi sur la qualité de l'environnement [LQE], chapitre Q-2, r. 35.3)*. Dès qu'une première enquête lui est confiée, le membre doit être assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec. À titre de commissaire, le membre a alors les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires exerçant leur fonction en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, chapitre C-37), sauf celui d'imposer une peine d'emprisonnement. Dans ce contexte, il peut, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de son mandat.

Le personnel du BAPE est composé, au 31 mars 2023, de 45 personnes, comprenant des membres à temps plein nommés, des cadres, des adjointes administratives, des analystes, des conseillères et conseillers en communication, une conseillère juridique, des coordonnatrices, du personnel en soutien à la gestion et des spécialistes en technologies de l'information.

Dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure) prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE, RLRQ, chapitre Q-2). Celle-ci comprend plusieurs étapes, dont une consacrée à la participation publique dans laquelle les interventions du BAPE se situent. Le nombre et la nature des dossiers confiés au Bureau varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les initiateurs. Les projets assujettis à la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (RÉEIECP, RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1).

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (LACPI, RLRQ, chapitre A-2.001). Cette loi comporte des mesures d'accélération relatives à la Procédure pour les projets, indiqués à l'annexe I de la loi, visés par l'article 2 du RÉEIECP. La LACPI n'a entraîné aucune modification des délais accordés au BAPE pour réaliser les dossiers qui lui sont confiés.

Période d'information publique

Lorsque le ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable¹ dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il fixe, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance publique d'information dans le milieu d'insertion du projet pour informer la population. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander

1. Pour un projet nommé à l'annexe I de la LACPI, qui est visé à l'article 2 du RÉEIECP, le ministre n'a pas à analyser la recevabilité de cette étude, mais plutôt sa complétude, c'est-à-dire s'assurer que l'étude d'impact contient tous les renseignements indiqués à cette fin dans la directive du ministre.

par écrit au ministre² la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.

Audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions du public et de la commission, alors que la deuxième partie permet aux participantes et participants d'exprimer leurs opinions.

Consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle le public peut poser des questions et exprimer ses opinions.

Médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

Autres dossiers

Mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement dans le cas où il le requiert et pour la durée qu'il détermine. Le BAPE réalise ce type de mandat, entre autres, pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques.

Mandat de consultation publique en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01), qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le ministre tient une période d'information publique préalablement à toute désignation d'un territoire, du domaine de l'État, comme aire protégée d'utilisation durable, réserve de biodiversité, réserve écologique ou réserve marine. Durant cette période, d'une durée minimale de 30 jours, toute personne peut demander au ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée). Le ministre peut confier au BAPE, ou à toute personne qu'il désigne comme commissaire à cette fin, le mandat de procéder à la consultation publique.

2. Pour un projet indiqué à l'annexe I de la LACPI, qui est visé à l'article 2 du RÉEIECP et qui fait l'objet d'une période d'information publique, seule la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation peut être demandée par la population. Néanmoins, lorsque la tenue d'une audience publique apparaît souhaitable, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, le ministre peut, relativement aux enjeux qu'il a ciblés, mandater le BAPE de tenir cette audience sans que l'initiateur de projet n'ait à entreprendre la période d'information publique.

Mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*

La *Loi sur les parcs* (RLRQ, chapitre P-9) prévoit que le ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une audience publique lorsque le gouvernement veut créer un parc, l'abolir ou en modifier les limites.

Rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le ministre dispose alors d'au plus 15 jours³ pour le rendre public.

Décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet.

Il appartient au ministre de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision. À cette fin, le ministre s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
45	Effectif du BAPE au 31 mars 2023 (employés réguliers et occasionnels)
5,67 M\$	Dépenses
9	Nombre de dossiers confiés par le ministre
18	Nombre de séances publiques tenues
	Nombre de personnes participant aux séances publiques
479	En salle
404	À distance
546	Jours-mandats
10 483	Abonnés sur nos médias sociaux

3. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de la *Loi sur les parcs*, le ministre dispose de 30 jours pour le rendre public.

1.2 Faits saillants

Du mouvement à la présidence

En juillet 2022, à la suite du départ de Philippe Bourke, président depuis 2017, Marie-Hélène Gauthier, vice-présidente, a été nommée présidente par intérim.

Durant l'année de son intérim, elle a mené plusieurs dossiers de front, dont une réflexion pour consolider la gouvernance du BAPE et pour prioriser ses initiatives. L'objectif de cette démarche était notamment d'améliorer la fluidité des processus internes et d'orienter les efforts du personnel en fonction des trois priorités de l'organisation, soit sa mission, sa planification stratégique et ses obligations administratives. Cet exercice a également permis de bien suivre l'avancement des différents projets, tout en favorisant la mobilisation des équipes. Le 21 juin 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination d'un nouveau président de l'organisme. Monsieur Alain R. Roy est entré en fonction le 3 juillet suivant.

Peu de dossiers, mais une première

En 2022-2023, le ministre responsable de l'Environnement a confié au BAPE l'annonce de cinq périodes d'information publiques, deux mandats de consultation ciblée ainsi que deux mandats d'audience publique. Par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques années, ce volume s'avère assez faible. Cela s'explique notamment par le fait qu'au cours de l'année, peu de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ont atteint l'étape de la participation publique dont le BAPE est responsable.

Le dernier trimestre s'est quant à lui démarqué par une première dans l'histoire du BAPE, soit la réalisation d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur les parcs* : l'audience publique sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.

Des projets orientés vers la participation

Le BAPE a profité de l'année 2022-2023 pour amorcer, avancer ou finaliser des projets organisationnels ayant tous pour objectif d'atteindre les cibles de sa planification stratégique. La majorité de ceux-ci visaient à faciliter, à diversifier, à favoriser ou à valoriser la participation citoyenne.

À titre d'exemple, le site Web étant la principale porte d'entrée des citoyennes et des citoyens pour consulter l'information disponible sur les dossiers et sur la mission de l'organisation, une équipe a procédé à un test d'utilisabilité au cours de l'automne 2022. En observant les habitudes de navigation, de recherche et d'utilisation d'une dizaine de personnes, elle a déterminé les points forts et les faiblesses du site. La mise en œuvre de solutions visant à l'optimiser est prévue pour 2023-2024.

Le projet Parlons mémoires est aussi entré dans sa phase opérationnelle. Pour présenter une opinion verbale, les participantes et les participants ont pu prendre rendez-vous sur une plateforme de réservation au lieu de s'inscrire en salle le soir même. De plus, les mémoires ont été transmis par le biais d'un formulaire en ligne.

Également, dans le domaine des technologies de l'information, le BAPE a entamé la rédaction d'un plan de transformation numérique dont le but est d'offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation, tout en améliorant son efficacité.

Enfin, à l'automne 2022, un comité de travail dévolu à la valorisation de la contribution citoyenne a développé une série de messages clés mettant en relief les avantages pour la population de participer

aux travaux du BAPE. En effet, plusieurs personnes sont désireuses de participer à nos travaux à condition d'être convaincues de pouvoir faire une réelle différence. Sachant cela, nous devons mieux leur expliquer pourquoi il est important de donner leur point de vue et en quoi leur contribution peut influencer l'analyse des commissions d'enquête, éclairer la prise de décision et participer à l'évolution de la société en général.

Une organisation engagée

Au début de 2022-2023, le BAPE s'est démarqué par son exemplarité dans le domaine du développement durable en obtenant la plus haute distinction de RECYC-QUÉBEC, soit le niveau Élite du programme ICI on recycle +.

Par ailleurs, en tant qu'acteur incontournable de la participation publique, le BAPE a pris part, encore cette année, à plusieurs échanges sur cette question :

- Organisation d'une table ronde sur les enjeux de la participation citoyenne en 2022 à l'Assemblée nationale ;
- Conférence sur la prise de parole des femmes au BAPE depuis sa création en 1978 au colloque *Mining the Connections* et à la conférence nord-américaine de l'Association internationale pour la participation publique ;
- Présentation à l'occasion de l'événement Destination démocratie, organisé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal en collaboration avec l'organisme français Décider ensemble ;
- Formation d'étudiants fonctionnaires ivoiriens et rencontre avec leurs enseignants ainsi qu'avec un conseiller en développement international de Polytechnique Montréal.

Le BAPE s'est également illustré à l'écrit en signant un article dans le bulletin *A+ international* de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), une publication qui rejoint un lectorat d'environ 20 000 personnes de divers pays de la Francophonie.

Des membres en mode formation continue

En 2022-2023, le BAPE a offert à ses membres diverses formations et activités afin de leur permettre de se perfectionner et de travailler en symbiose avec les différentes équipes de l'organisation :

- le module 3 de la plateforme d'autoformation des membres, destiné aux futures présidentes et aux futurs présidents de commissions d'enquête ;
- un atelier d'écriture stratégique afin d'outiller membres et analystes pour la rédaction des rapports à l'intention du ministre ;
- trois journées d'échanges entre les membres et le personnel de certaines directions, notamment celle des communications et celle de l'expertise environnementale et du développement durable.

2 Les résultats

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2025

L'atteinte des objectifs du plan stratégique 2021-2025 dépend fortement du type de dossiers confiés par le ministre, de la nature des projets examinés, mais aussi des enjeux et de l'intérêt qu'ils soulèvent auprès de la population concernée. Or, l'exercice financier 2022-2023 a été marqué par le fait que peu de dossiers ont été confiés au Bureau. Sachant qu'il existe une corrélation entre le nombre de dossiers et leur nature, la connaissance des actions du BAPE et la confiance qui lui est accordée, il a été difficile d'atteindre les cibles ambitieuses que le Bureau s'était fixées pour plusieurs indicateurs de sa planification stratégique.

Ces constats découlent d'une réflexion menée tant à l'interne qu'avec la firme de sondage et de recherche marketing et analytique chargée de réaliser les mesures annuelles permettant de suivre certains indicateurs. Ils mettent aussi en lumière le fait que plus de 60 % des indicateurs actuels ne relèvent pas directement des efforts du Bureau. En effet, l'atteinte de la majorité des cibles dépend de tiers, ce qui peut s'avérer risqué en particulier pour une année comme le présent exercice.

Prenant acte de cette vulnérabilité, le Bureau entreprendra en 2023-2024 une réflexion visant à revoir les objectifs, les indicateurs et les cibles en vue de se doter d'une nouvelle planification stratégique. Afin de s'assurer d'atteindre ses cibles, le Bureau envisage de se faire accompagner par des spécialistes externes. Cette révision nécessitera le dépôt d'un nouveau plan stratégique qui sera en vigueur en 2024-2025.

Enjeu 1 : La contribution du public

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectif	Indicateurs	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	N° de page
1.1 Améliorer la compréhension des rôles du BAPE	1. Taux de compréhension des rôles du BAPE	68 %	63 %	11
	2. Taux de notoriété assistée	41 %	26 %	12
	3. Opinion favorable du public	61 %	44 %	13
1.2 Diversifier les modes de participation et d'information	4. Nombre d'initiatives déployées	1	3	14
1.3 Améliorer la visibilité des actions du BAPE	5. Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE	9 600	10 483	15

Enjeu 2 : La confiance

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	N° de page
2.1 Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie	6. Niveau de confiance du public	76 %	72 %	16
2.2 Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE	7. Nombre de moyens déployés	1	2	17

Enjeu 3 : L'expérience de travail

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	N° de page
3.1 Accroître la mobilisation du personnel	8. Taux d'engagement dans l'emploi	83 %	78,5 %	18

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2025

Enjeu 1 : La contribution du public

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectif 1.1 : Améliorer la compréhension des rôles du BAPE

Contexte lié à l'objectif : Le BAPE **informe** et **consulte** la population, **enquête**, puis **avise** le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Seul organisme gouvernemental de démocratie participative consacré à l'environnement, l'institution est soucieuse d'offrir les conditions propices à une participation citoyenne diversifiée et inclusive.

L'information rendue publique pendant la réalisation d'un dossier demeure le moyen privilégié pour rejoindre les citoyennes et citoyens et prendre connaissance des actions du BAPE. Puisque la notoriété d'un organisme public est fortement influencée par sa visibilité médiatique et l'effet de récence de cette dernière, le nombre de dossiers confiés par le ministre a une incidence déterminante sur les indicateurs liés à l'objectif d'améliorer la compréhension des rôles du BAPE auprès de la population québécoise.

Indicateur 1 : Taux de compréhension des rôles du BAPE

(mesure de départ : 66 %, 2022*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	s. o.	68 %	70 %	71 %
Résultats	66 % (mesure de départ)	63 %** Non atteinte		

* Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en mars-avril 2023. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,96 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La mesure de l'indice de compréhension des rôles du BAPE a débuté en 2022, année agissant comme marque de départ à partir de laquelle sont évalués les résultats des années subséquentes. Bien que la cible pour l'exercice financier 2022-2023 n'ait pas été atteinte, le résultat demeure comparable à la mesure de départ en considérant la marge d'erreur applicable aux résultats du sondage.

Cet indicateur combine les résultats obtenus pour chacun des rôles : informer, consulter, enquêter et aviser. Pour chacun d'eux, les répondantes et répondants ont indiqué les actions qui, à leur avis, caractérisent le mieux les rôles du BAPE. Ces personnes effectuaient leurs choix parmi des réponses préétablies auxquelles des valeurs avaient été attribuées selon leur pertinence. Les résultats individuels obtenus par chacun des rôles oscillent entre 13 et 18 sur 25, pour un total de 62,5. Bien qu'aucun des rôles ne se démarque significativement en matière de compréhension, on note que les volets informatif et aviseur demeurent ceux pour lesquels le travail de sensibilisation et d'éducation requiert le plus d'efforts auprès de la population québécoise.

- Le BAPE poursuit l'optimisation de son site Web afin d'améliorer l'expérience client, faciliter la participation à ses travaux et améliorer la compréhension de ses rôles à la suite des tests utilisateurs réalisés en 2022.
- Le BAPE sondera les participantes et participants à ses séances publiques sur la compréhension des rôles qu'il joue dans la réalisation de dossiers confiés par le ministre.
- Le BAPE lancera, dès l'automne, une infolettre dans laquelle les rôles du BAPE seront davantage expliqués et mis en contexte.
- Une nouvelle stratégie de médias sociaux sera mise en œuvre, dont l'un des concepts, intitulé « Saviez-vous que ? », vise précisément à mieux faire connaître les rôles du BAPE.

Indicateur 2 : Taux de notoriété assistée

(mesure de départ : 38 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	40 %	41 %	43 %	45 %
Résultats	34 %** Non atteinte	26 %*** Non atteinte		

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

*** Sondage réalisé par la firme Léger en mars-avril 2023. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,96 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

On entend par notoriété assistée la connaissance d'une « marque » lorsque présentée dans une liste ou citée par l'enquêteur. Au fil des dernières années, la notoriété assistée du BAPE a varié considérablement. Mesurée une première fois en 2018 à 32 %, elle passait à 38 % en 2020, puis à 34 % en 2022 pour s'établir en 2023 à 26 %. Cette cible de la planification stratégique n'a donc pas été atteinte depuis les deux dernières années.

La couverture médiatique accordée au BAPE au moment du sondage ou en amont de celui-ci peut certainement avoir une incidence sur le résultat. Le nombre de mentions du BAPE dans les 45 jours précédant la fin de chaque période de collecte a été dénombré puisque l'effet de récence (les références médiatiques doivent être relativement récentes pour être dans l'esprit des répondants) influence les réponses des publics sondés. Comparativement à l'année 2021-2022, au cours de laquelle 738 mentions ont eu lieu, seules 388 mentions ont été recensées pour 2022-2023.

Il est à noter que le BAPE n'a aucune influence à ces égards puisque le nombre de dossiers qui lui sont confiés et le caractère polarisant ou non de ceux-ci varient grandement d'une année à l'autre. En effet, pour l'année 2022-2023, le BAPE n'a effectué que 546 jours-mandats comparativement à 611 en 2021-2022 et à près de 2 000 jours-mandats en 2020-2021.

1. Afin de valider l'hypothèse selon laquelle la notoriété de l'organisation est fortement corrélée avec sa visibilité médiatique, il est prévu de mesurer et de suivre dans le temps le poids du BAPE dans les médias québécois après nos séances publiques ainsi que de rapprocher les sondages de notoriété à une fréquence plus régulière (au moins deux fois par année). Dans le même esprit, une question contextuelle d'actualité sera ajoutée au questionnaire distribué au moment des séances publiques pour évaluer l'effet du bruit médiatique sur les indicateurs 2, 3 et 6.
2. Le Bureau entend rehausser sa visibilité sur les réseaux sociaux.

Indicateur 3 : Opinion favorable du public

(mesure de départ : 59 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	60 %	61 %	63 %	65 %
Résultats	49 %** Non atteinte	44 %*** Non atteinte		

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

*** Sondage réalisé par la firme Léger en mars-avril 2023. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,96 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre les mois de février 2022 et de mars 2023, le BAPE a perdu cinq points de pourcentage d'opinion favorable. L'analyse des résultats par la firme de sondage indique que ce mouvement semble montrer une dépoliarisation de l'opinion, c'est-à-dire qu'une plus forte proportion de répondants se disent « neutres » et une moins grande proportion de répondants ont une opinion très positive. Ce phénomène va souvent de pair avec une baisse de notoriété.

Même si la notoriété et la présence médiatique peuvent jouer un rôle, les indicateurs de l'opinion sont moins directement influencés par le poids média puisque les questions servant à les mesurer sont posées seulement aux répondants qui ont dit connaître le BAPE. La firme de sondage Léger indique qu'on peut toutefois avancer l'hypothèse que cette baisse dans la confiance accordée au BAPE puisse faire partie d'un climat social plus large dans lequel on note une augmentation du cynisme envers les organisations publiques en général.

En complément du nombre d'occurrences dans les médias traditionnels, il convient de faire une veille de la connotation (positive, neutre ou négative) du vocabulaire associé au BAPE ainsi qu'un exercice de *social listening* (écoute des médias sociaux), pour vérifier sous quel angle l'organisation est abordée publiquement.

Objectif 1.2 : Diversifier les modes de participation et d'information

Contexte lié à l'objectif :

La période pandémique s'est révélée une occasion pour le BAPE de renouveler une partie de son offre de participation et d'information. Cette année encore, l'organisation a poursuivi dans cette voie afin que toute personne, indépendamment de sa situation, puisse participer à l'important exercice d'information et de participation qui nous est confié.

Le développement de l'offre numérique du BAPE se poursuivra au cours des prochaines années, consolidant ainsi l'offre de participation à distance. Cela permettra aussi d'offrir aux citoyennes et citoyens une plus grande flexibilité de participation aux séances publiques afin non seulement de joindre un plus grand nombre de personnes, mais aussi de susciter une participation plus diversifiée.

Indicateur 4 : Nombre d'initiatives déployées

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	2 Atteinte	3 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans un souci de s'adapter aux impératifs et au quotidien des gens désirant participer à leurs travaux, les commissions d'enquête offrent aux citoyennes et citoyens, selon le contexte, la possibilité de transmettre leurs questions par écrit avant la première séance publique. Initiative déployée à l'origine dans le cadre de projets spécifiques, cette pratique est maintenant encouragée par le BAPE.

Dans le cadre de l'audience publique portant sur le Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, près d'une centaine de questions ont été acheminées à la commission d'enquête par 29 citoyennes et citoyens. Pour la consultation ciblée relative au Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti, trois personnes ont transmis un total de sept questions. Les commissions d'enquête portant sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup et sur le Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York ont également offert cette possibilité. Notons que les personnes qui se sont prévaluées de cette option de participation n'ont pas posé de questions lors des séances publiques.

Comme prévu, la troisième phase du projet de caractérisation des participants et non-participants aux travaux du BAPE, soit les tests d'utilisabilité du site Web, s'est déroulée au cours du dernier exercice. L'objectif : s'assurer que le site Web permet à tous et à toutes de s'informer efficacement. À cette occasion, une dizaine de non-participants (personnes n'ayant jamais participé aux travaux du BAPE et qui ne connaissent ni le fonctionnement ni les processus de l'organisation) de diverses tranches d'âge et de divers niveaux de scolarité et d'aisance avec la technologie ont été invités à participer à un test d'utilisabilité dans lequel ils devaient réaliser quelques tâches spécifiques dans le site Web du BAPE. Cet exercice a permis d'observer notamment divers réflexes de navigation et de recherche. Il a ainsi été possible d'identifier certaines forces et faiblesses du site, puis de faire des propositions concrètes et adaptées afin de résoudre certains problèmes. Dans la foulée de cet exercice, un projet d'optimisation du site Web sera mis en place l'année prochaine.

De plus, l'objectif de fournir un accompagnement accru aux personnes désirant participer à nos travaux s'est traduit par la réalisation d'une vidéo qui explique en termes simples ce qu'est un mémoire. Cette capsule est diffusée dans nos médias sociaux à des moments clés des travaux d'une commission d'enquête. La section « Je donne mon point de vue » dans les pages Web des dossiers a été modifiée avec la volonté de simplifier la transmission de son opinion et de ses préoccupations et ainsi permettre une meilleure offre de service numérique.

Objectif 1.3 : Améliorer la visibilité des actions du BAPE

Contexte lié à l'objectif :

Le BAPE continue ses efforts pour améliorer la visibilité de ses actions et pour informer efficacement les citoyennes et citoyens touchés par un projet. S'appuyant sur les résultats prometteurs du rapport

annuel de gestion 2021-2022, l'organisation maintient une présence accrue sur les médias sociaux, afin notamment d'informer plus précisément et directement ses clientèles cibles, en l'occurrence les personnes de 18 à 34 ans et les femmes. Par des explications, des conseils et de l'information pertinente, le BAPE désire ainsi outiller adéquatement les citoyennes et citoyens lors de leur participation aux différents dossiers confiés au Bureau. Le BAPE vise constamment à augmenter et à diversifier ses abonnés afin de rejoindre l'ensemble de la population.

Indicateur 5 : Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE

(mesure de départ : 8 138, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	9 400	9 600	10 000	10 250
Résultats	9 804 Atteinte	10 483 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cette augmentation résulte d'une stratégie qui se déploie sur deux plans. D'une part, afin de rejoindre et d'informer plus directement les personnes de 18 à 34 ans et les femmes, de la publicité est diffusée sur Facebook. Les fonctionnalités offertes par la plateforme permettent de déterminer les paramètres géographiques et démographiques des annonces, et de cibler plus précisément les clientèles cibles du BAPE.

D'autre part, une stratégie de relations publiques est maintenant mise en place afin que les municipalités et MRC avoisinant les milieux d'implantation des projets étudiés par le BAPE relaient les publications relatives aux séances d'information publiques ainsi que des commissions d'enquête. Cette stratégie permet de créer un réseau de partenaires pour la durée des mandats et de rejoindre plus directement la population touchée par le projet.

Par ces actions, le BAPE peut rejoindre des personnes qui ne sont pas abonnées à ses pages de médias sociaux, et ainsi aller au-delà des limites inhérentes à ses plateformes.

Enjeu 2 : La confiance

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectif 2.1 : Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie

Contexte lié à l'objectif :

Bien qu'il soit relativement peu et mal connu de la population québécoise, le BAPE jouit d'un niveau de confiance enviable. En effet, en regardant les données d'autres comparables sur les niveaux de confiance envers les organisations publiques québécoises obtenues à la suite de sondages menés par Léger entre 2020 et 2022 pour le compte de plusieurs organismes, nous constatons que le niveau de confiance du BAPE situé à 72 % est somme toute appréciable. Ces données ne permettent toutefois pas de valider l'hypothèse d'une baisse de la confiance dans la dernière année, mais peuvent contribuer à relativiser l'indicateur de la confiance envers le BAPE en le comparant à d'autres.

Niveau de confiance de la population québécoise envers...	
Le système scolaire québécois	78 %
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	72 %
Le système de santé et de services sociaux	72 %
Les tribunaux	66 %
Les municipalités	63 %
L'Unité permanente anticorruption (UPAC)	61 %
Les commissions scolaires	57 %
Le gouvernement du Québec	53 %

Ces études sont jugées comparables, car elles ont toutes été menées avec un échantillon représentatif minimal de 1 000 Québécoises et Québécois et, qui plus est, le libellé de question est identique à celui utilisé pour le BAPE.

De plus, l'étude Réputation, menée chaque année par Léger, note d'ailleurs une variation sectorielle moyenne de moins cinq points entre les éditions de 2022 et celle de 2023 sur le score de réputation moyen des entreprises publiques québécoises. Cette baisse observée se reflète également dans nos résultats.

Indicateur 6 : Niveau de confiance du public

(mesure de départ : 74,5 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultats	81 %** Atteinte	72 %*** Non atteinte		

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

*** Sondage réalisé par la firme Léger en mars-avril 2023. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,96 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le BAPE a eu peu d'occasions d'exercer ses rôles d'information et de consultation auprès de la population en raison du faible nombre de dossiers ayant atteint l'étape de la participation citoyenne. La perte de neuf points du niveau de confiance du public peut certainement s'expliquer par un très faible nombre de dossiers confiés par le ministre, et ce, pour une troisième année consécutive. Comme pour la diminution constatée de l'opinion favorable du public, ce mouvement semble montrer une dépoliarisation de l'opinion, phénomène qui va souvent de pair avec une baisse de notoriété.

Compte tenu des comparables énoncés dans le tableau précédent, l'atteinte d'un niveau de confiance frôlant le 80 % d'ici deux ans est peu probable. Il serait sans doute plus réaliste de maintenir cette cible autour de son niveau actuel, qui est déjà enviable pour une organisation publique.

Ajouter une question dans le prochain sondage permettant de mesurer la confiance de la population envers les organismes publics, en général. Les résultats de cette question avec ceux portant sur la confiance envers le BAPE permettraient de valider la corrélation entre les deux.

Objectif 2.2 : Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE

Contexte lié à l'objectif :

La mise en valeur de la contribution citoyenne dans la prise de décision gouvernementale influence la participation du public aux travaux du BAPE. En effet, 9 % des répondants au sondage réalisé en 2021-2022 dans le cadre du projet de caractérisation des participants et non-participants ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas partager leur opinion durant les travaux du BAPE parce qu'ils étaient d'avis que leur intervention ne ferait pas de différence ou ne serait pas prise en considération.

Pour convaincre la population de la plus-value de leur participation aux dossiers confiés au BAPE, l'organisme a commencé la diffusion d'un outil de communication succinct, soit « Le rapport en un clin d'œil » en 2021-2022, et continuera à déployer de nouvelles façons d'encourager et de valoriser la participation citoyenne dans le cadre de ses consultations publiques.

Indicateur 7 : Nombre de moyens déployés

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1 Atteinte	2 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin de développer de nouveaux moyens de communication et ainsi d'accentuer la valorisation de l'apport citoyen, un groupe de travail a décliné plusieurs messages expliquant pourquoi la participation publique est un intrant fondamental notamment dans les travaux des commissions d'enquête. Des messages généraux ont également été élaborés afin de mettre l'accent sur le fait que les questions et l'expression des points de vue, des suggestions et des préoccupations concernant un projet peuvent réellement faire une différence.

Complémentaires au concept « Le rapport en un clin d'œil », des communiqués de presse et des publications dans les médias sociaux de mise en valeur de la participation citoyenne ont été diffusés à des moments clés des commissions d'enquête. Cette valorisation s'effectue, d'une part, par le recensement des thèmes abordés durant les séances publiques ainsi que du nombre d'intervenants à avoir pris la parole. D'autre part, les commissions d'enquête soulignent par la même occasion l'importance de la participation de tout un chacun, puisqu'elle peut contribuer, par exemple, à approfondir les connaissances sur le projet ou encore à éclairer certains enjeux.

Enjeu 3 : L'expérience de travail

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif 3.1 : Accroître la mobilisation du personnel

La mobilisation du personnel, que ce soit envers le poste occupé ou envers l'organisation, constitue un indicateur de choix pour évaluer la qualité de l'expérience de travail.

Pour contribuer à maintenir ou à accroître cette mobilisation, les gestionnaires doivent veiller au bien-être du personnel. S'intéresser à ses employés et employées, à leur travail, à leur succès ou à leurs difficultés est essentiel pour bâtir une confiance professionnelle entre le personnel et les gestionnaires. Ces derniers doivent agir de manière tant attentive que proactive.

Grâce à un partenariat établi en 2020 avec l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) dans le cadre du projet de recherche Panel expérience globale, le BAPE peut compter sur des évaluations annuelles ou semestrielles de la perception des employées et employés quant à leur expérience et à leur environnement de travail. Ce projet cible cinq indicateurs stratégiques de performance (engagement organisationnel, relation superviseur-employé, engagement dans l'emploi, responsabilisation et charge de travail appropriée). Les données récoltées jusqu'ici par HEC Montréal révèlent, dans l'ensemble, d'excellents résultats supérieurs à ceux d'organisations comparables et particulièrement en lien avec les indicateurs de performance de l'engagement organisationnel à 81,7 %. Celui-ci est supérieur à 52 % des comparables. Seules 26 % des organisations à l'égard de la relation superviseur-employé obtiennent plus de 83,1 %. Quant à la charge appropriée de travail, 97 % des organisations similaires obtiennent un résultat inférieur au nôtre, qui se situe à 74,3 %. Le résultat provient d'un sondage réalisé au cours de l'hiver 2023 auprès du personnel du BAPE.

Indicateur 8 : Taux d'engagement dans l'emploi

(mesure de départ : 82 %, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	83 %	83 %	84 %	85 %
Résultats	82 % (mesure de départ)	78,5 % Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

C'est 91,1 % du personnel qui a répondu au sondage, soit 90 % des employés et 100 % des gestionnaires. On constate que l'engagement dans l'emploi varie en fonction de la génération d'appartenance, de l'ancienneté et du genre. Cet indicateur est orienté vers la relation entre l'employé et ses tâches quotidiennes.

Le nombre de jours-mandats ayant été plus faible, le personnel a été affecté à d'autres dossiers. La motivation et *de facto* l'engagement dans l'emploi s'en sont ressentis. De plus, la mesure de départ étant déjà très élevée, l'amélioration est alors plus difficile. Étant une organisation de moins de 50 employés, les perceptions d'une seule personne font varier les résultats à la hausse ou à la baisse très rapidement.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation portant sur les engagements relatifs à la qualité des services exprimés dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du BAPE (DSC) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux normes de services, obtenus par compilation des interactions avec les citoyennes et citoyens.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Le BAPE est soucieux d'offrir des services de grande qualité à toute la population québécoise. La Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, qui fait l'objet de cette reddition de comptes, s'articule autour de cinq engagements, soit :

- (1) un service respectueux, fiable et empressé ;
- (2) des démarches simples pour l'obtention d'un service ;
- (3) un traitement équitable lors de la prestation de services ;
- (4) l'accessibilité des services en prenant en considération les besoins particuliers de la clientèle ;
- (5) la confidentialité des renseignements personnels.

La DSC ne prévoit aucune cible particulière pour ces engagements. Dans ce contexte, une des meilleures façons de mesurer l'appréciation des services rendus par le BAPE est de le faire à l'égard de la tenue des séances publiques. Ainsi, des questionnaires simples et spécifiques à la nouvelle DSC ont été élaborés à cette fin. Ils sont remis en main propre aux participantes et participants au moment de toutes les séances publiques réalisées par le Bureau en plus d'être disponibles sur le Web au moment de leur diffusion en direct.

Les résultats proviennent des questionnaires d'évaluation de nos services remplis par 108 personnes sur les 883 qui ont participé à nos séances, soit un taux de réponse de 12 %. Ils montrent que le niveau de satisfaction à l'égard des séances publiques tenues par le Bureau cette année a été de 73 %. En effet, il semble que plus un projet est controversé, plus les participants sont insatisfaits des services du BAPE. De plus, puisque le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relève pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des initiateurs de projet et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participantes et participants au cours des séances publiques. Tous ces éléments peuvent influencer la satisfaction à l'égard d'une séance publique.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des participantes et participants à l'égard des services rendus par le BAPE en séance publique est très élevé. Ainsi, en réponse à l'affirmation suivante : « Le climat de la séance a permis à chacun de s'exprimer dans le respect », 89 % des répondants s'estimaient en accord. Il en est de même pour 85 % des répondants à l'affirmation suivante « Le personnel du BAPE a facilité ma participation ».

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur de la déclaration de services aux citoyens : 1^{er} avril 2022

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2022-2023
Par téléphone (ligne sans frais) : vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour ouvrable	Pour 90 % des appels	100 % Atteint
Sur nos comptes de médias sociaux (Facebook , LinkedIn et Twitter) : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	Pour 90 % des messages	100 % Atteint
En personne au bureau du BAPE à Québec : vous accueillir en moins d'une minute	Pour 90 % des visites	100 % Atteint
Par courrier électronique à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	Pour 75 % des courriels	96 % Atteint
Par la poste : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Pour 75 % des lettres	Aucune demande reçue par la poste

Explication des résultats obtenus

Durant la pandémie et depuis, le BAPE a déployé des efforts importants afin d'offrir à la population des séances publiques en mode hybride (en salle et à distance). Cela a permis de diversifier les modes de participation aux travaux du Bureau. Dans le cadre des dossiers confiés par le ministre, le BAPE a ainsi tenu 18 séances publiques au cours desquelles 479 personnes ont participé en salle alors que 404 personnes l'ont fait à distance.

Suivi des plaintes

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau a mis en place une nouvelle politique de gestion des plaintes concernant la qualité des services, disponible sur le site Web de l'organisme. La politique permet de définir les motifs justifiant une plainte. Ceux-ci incluent le délai de traitement des demandes, prévu à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, la manière dont les services sont rendus, la qualité de l'information donnée et l'accessibilité à un service.

Au cours de l'exercice 2022-2023, aucune plainte n'a été déposée au BAPE à l'égard de ses services.

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le ministre.

Résultats par types d'activités

Les deux premiers tableaux présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés. Quatre lois du Québec prévoient maintenant des processus de participation publique dans lesquels le BAPE est sollicité avant que le gouvernement ne prenne une décision sur un projet ou sur une question relative à la qualité de l'environnement : la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et la *Loi sur les Parcs*.

Le volume des dossiers du BAPE peut varier considérablement d'une année à l'autre comme le démontre le tableau ci-dessous. Ainsi, pour le présent exercice financier, le nombre de dossiers est plus élevé que l'an dernier (9 comparativement à 5), mais bien en deçà de celui de l'année 2020-2021 (9 comparativement à 27). Ces fluctuations annuelles s'expliquent essentiellement par la variabilité du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement par laquelle la très grande majorité des dossiers sont confiés annuellement au Bureau.

Par ailleurs, le nombre de jours-mandats était toutefois supérieur l'an dernier en raison du fait que les travaux relatifs à l'audience publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes se sont essentiellement tenus en 2021-2022. Rappelons que ce mandat d'envergure nationale s'est déroulé du 8 mars 2021 au 11 janvier 2022.

Fait à noter cette année, le Bureau s'est vu confier le premier mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs* à la suite de modifications apportées en ce sens à la Loi en février 2021. En permettant au ministre responsable des Parcs de faire appel au BAPE pour tenir l'audience publique prévue à cette loi, l'Assemblée nationale reconnaissait la crédibilité de l'organisme pour mener à bien ce type de processus et l'importance des rôles joués par le BAPE (informer, consulter, enquêter et aviser) dans la prise de décision gouvernementale sur un tel projet. L'audience publique portant sur le Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford a débuté le 13 février 2023.

Nombre de dossiers confiés par le ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	5	3	15
Audience publique	1	–	9
Consultation ciblée	1	–	3
En vertu de la <i>Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure</i>			
Période d'information publique	–	1	–
Consultation ciblée	–	1	–

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation ciblée	1	–	–
En vertu de la Loi sur les parcs			
Audience publique	1	–	–
Total	9	5	27

Nombre de jours-mandats* réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	182	121	518
Audience publique	122	372	1 156
Consultation ciblée	79	–	270
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	–	30	–
Audience publique	–	–	–
Consultation ciblée	–	88	–
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation ciblée	116	–	–
En vertu de la Loi sur les parcs			
Audience publique	47	–	–
Total	546	611	1 944

* La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des dossiers reçus pendant l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.

Les deux tableaux suivants présentent les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE. Durant l'exercice 2022-2023, le BAPE a tenu 18 séances publiques. Ces dernières ont bénéficié d'une assistance de 479 personnes en salle et de 404 personnes en ligne.

La participation publique moyenne pour l'exercice 2022-2023 a été somme toute semblable à celle de 2021-2022, que ce soit en salle ou en ligne. En 2020-2021, la situation sanitaire instable conjuguée au même moment à la tenue d'une audience publique sur un projet polarisant ont eu un effet important à la hausse sur la participation en ligne. C'est ce qui explique les différences notables au regard de la participation en ligne qui apparaissent au tableau ci-dessous portant sur l'évolution de la participation publique.

Le nombre de séances tenues par le BAPE de même que la participation publique à ces dernières, de manière absolue ou en moyenne, varient d'une année à l'autre en raison notamment du type de dossiers confiés, de la nature des projets examinés ainsi que des enjeux qu'ils soulèvent auprès de la population concernée.

Participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE en 2022-2023

Types de dossiers	Statistiques de participation 2022-2023		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	6	205	197
Audience publique	3	33	77
Consultation ciblée	2	15	38
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	–	–	–
Audience publique	–	–	–
Consultation ciblée	–	–	–
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation ciblée	3	47	–*
En vertu de la Loi sur les parcs			
Audience publique	4	179	92
Total	18	479	404

* En raison de contraintes techniques, le BAPE n'a pu offrir l'ensemble des moyens habituels permettant à la population de suivre et de participer à distance aux séances publiques de la consultation ciblée portant sur le Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti.

Évolution de la participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE

2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre de participants aux séances publiques*		
En salle :	En salle :	En salle :
479 personnes, pour une moyenne de 27 par séance**	84 personnes, pour une moyenne de 21 par séance	582 personnes, pour une moyenne de 22 par séance
En ligne :	En ligne :	En ligne :
404 personnes, pour une moyenne de 27 par séance***	451 personnes, pour une moyenne de 25 par séance	15 778 personnes, pour une moyenne de 181 par séance

* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de polarisation des projets soumis ont des conséquences sur la participation publique.

** La moyenne a été calculée à partir des 18 séances qui ont été tenues en salle.

*** La moyenne a été calculée à partir des 15 séances webdiffusées en direct.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion en direct des séances publiques. Au cours de cet exercice, lorsque la technologie le permettait, toutes les séances publiques ont été webdiffusées en direct, à travers diverses plateformes telles que Facebook et YouTube. En raison de contraintes techniques, il n'a malheureusement pas été possible pour le BAPE d'offrir l'ensemble des moyens habituels qui permettent à la population de suivre et de participer en direct aux séances à distance pour la consultation ciblée portant sur le Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti. Dans ce cas, les séances étaient accessibles en différé, en audio seulement pour la première et en vidéo pour les deux suivantes.

Nombre de séances publiques diffusées

2022-2023	2021-2022	2020-2021
Période d'information publique Toutes les séances (6) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (5) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (14) ont été webdiffusées (100 %)
Audience publique ou consultation ciblée 15 des 18 séances ont été webdiffusées en direct (83 %)	Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (14) ont été webdiffusées (100 %)	Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (73) ont été webdiffusées (100 %)

3 Les ressources utilisées

3.1 Utilisation des ressources humaines

3.1.1 Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2023, l'effectif en poste était de 45 personnes, y compris 4 membres à temps plein nommés par décret du gouvernement, comparativement à 51 personnes en 2021-2022. Le volume de dossiers confiés par le ministre étant plus faible, des personnes parties en mutation n'ont pas été remplacées.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2021-2022	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	5	7	-2
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	10	11	-1
3. Direction des communications	11	14	-3
4. Secrétariat et coordination	5	5	–
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	14	14	–
Total	45	51	-6

3.1.2 Formation et perfectionnement du personnel

Pour l'année civile 2022, 2,9 % de la masse salariale du BAPE a été consacrée à des activités de formation et de développement du personnel, ce qui correspond à une hausse considérable par rapport à 2021. La reprise des activités de formation en présentiel, la bonification de l'offre de formations par le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que la mise en place de formations à l'interne explique cette hausse. La cible gouvernementale de 1 % a été largement atteinte.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2022	2021
Favoriser le perfectionnement des compétences	71 679 \$	51 097 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	9 259 \$	15 565 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	5 059 \$	4 123 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	20 142 \$	5 333 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	21 709 \$	462 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2022	2021
Proportion de la masse salariale (%)	2,9 %	1,7 %
Nombre moyen de jours de formation par personne*	5,2	3,1
Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi		
Membre	32,3	20
Cadre	13,8	11,6
Professionnel	165,4	80,9
Fonctionnaire	45,1	42,7
Total	256,6	155,2
Somme allouée par personne**	2 595,9	1 478

* Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, professionnel et fonctionnaire.

** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, professionnel et fonctionnaire.

3.1.3 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier a été de 13,7 % en 2022-2023, soit une augmentation de 4,2 points par rapport à l'exercice précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Taux de départ volontaire (%)	13,7	9,5	10,3

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	1	2	2

3.2 Utilisation des ressources financières

3.2.1 Dépenses par secteur d'activité

La dépense de rémunération est inférieure au budget octroyé puisque le budget avait été augmenté afin de tenir compte notamment de l'impact de la *Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure*. Malgré ces changements législatifs, le nombre de dossiers confiés en 2022-2023 est demeuré bas, ce qui explique l'écart entre le budget et la dépense de rémunération, mais également l'écart en

fonctionnement. Le budget d'amortissement n'a pas été rehaussé à la suite du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités, ce qui occasionne un dépassement considérable.

Le tableau ci-dessous montre une réduction de 160,7 k\$ en fonctionnement qui s'explique principalement par le fait que le BAPE, en 2021-2022, a réalisé une enquête avec audience publique sur un dossier d'envergure nationale, soit le mandat générique sur la gestion des résidus ultimes.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 (000 \$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2023 (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2021-2022 (000 \$) [4]
Rémunération	6 461,7	4 714,1	(1 747,6)	4 714,8
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 730	781,9	(948,1)	942,6
Amortissement	28,3	169,3	141,0	158,8
Total du budget de dépenses	8 220	5665,3	(2 554,7)	5 816,2
Immobilisations	126,6	104,3	(22,3)	104
Total	8 318,3	5 600,3	(2 718,0)	5 761,4

Le tableau ci-dessous présente pour une première année les dépenses réparties par secteur d'activité, ce qui explique l'absence de données comparables avec l'année précédente. Aucun budget n'est alloué à chacune des activités puisque nous n'avons pas le contrôle sur le nombre et le type de dossier qui nous sera confié par le ministre en cours d'année. La répartition des activités s'est faite autour de la mission de l'organisme et de la planification stratégique. Les dépenses prévues incluent la rémunération, le fonctionnement ainsi que la dépense d'amortissement. Les dépenses d'immobilisations ne sont pas incluses.

Dépenses par secteur d'activité

Secteur d'activité	Dépenses prévues au 31 mars 2023 (000 \$)
Tenir des périodes d'informations publiques	185,9
Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête	1 604,7
Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique	636,1
Réaliser des mandats organisationnels	1 663,7
Assurer l'administration de l'organisme	1 574,9
Total	5 665,3

Tenir des périodes d'informations publiques : englobe l'ensemble des activités visant à transmettre aux citoyens les renseignements essentiels à leur compréhension des enjeux des dossiers confiés au BAPE et à leur participation par des séances publiques et divers modes de diffusion.

Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête : regroupe les activités de consultations publiques, d'enquête ainsi que la rédaction de rapports destinés au ministre responsable de l'Environnement.

Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique : la participation citoyenne est au cœur de la mission du BAPE. Dans cette activité se retrouvent toutes les actions posées afin de mieux faire connaître le BAPE et faciliter la participation citoyenne puisque le processus de participation publique demeure souvent méconnu ou relativement complexe à comprendre pour les citoyennes et citoyens.

Réaliser des mandats organisationnels : regroupe les diverses initiatives qui visent la réalisation des objectifs de la planification stratégique et l'atteinte des cibles fixées.

Assurer l'administration de l'organisme : en tant qu'organisme public, le BAPE doit répondre à plusieurs obligations gouvernementales et législatives.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la présente section fait état sommairement de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de la mission du BAPE en 2022-2023, aux enjeux et objectifs de la planification stratégique de l'organisme et également à ceux de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Enjeux et priorités	Sommaire des réalisations 2022-2023	Bénéfice des parties prenantes et valeur induite sur la performance organisationnelle
Soutien à la mise en place de nouveaux modes de participation et d'information	Amélioration des processus et de la technologie pour la participation et la diffusion des événements virtuels ou hybrides	Amélioration de l'expérience des personnes participantes lors des séances publiques virtuelles ou hybrides Plus grande autonomie du personnel pour la gestion des séances publiques Réduction de la complexité technologique de la participation aux séances publiques
Migration vers l'infonuagique	Amélioration des processus de déploiements des applications Web s'appuyant sur les pratiques du déploiement en continu	Livraison des applications de meilleure qualité plus rapidement
Gestion du risque et des incidents	Audit de sécurité visant les systèmes de bureautique	Amélioration de la posture de sécurité de l'organisation ayant pour effet de diminuer un risque d'incident de confidentialité
Transformation du milieu de travail et télétravail	Poursuite des ateliers axés sur une meilleure utilisation des outils informatiques	Amélioration et standardisation des pratiques

Par ailleurs, dans la foulée des réflexions visant à élaborer un Plan de transformation numérique (PTN), le BAPE a réalisé un exercice d'auto-évaluation de la maturité numérique de l'organisation soutenu par le Centre québécois d'excellence numérique (CQEN). À l'aide d'un outil de mesure, appelé le Radar numériQC, le BAPE a pu évaluer son niveau de maturité numérique en 2022-2023 et ainsi établir les bases de son PTN en relation avec la planification stratégique du Bureau. Le PTN final sera déposé au dirigeant de l'information en 2023-2024.

4 Annexes – autres exigences

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 102 273 pour le BAPE en 2022-2023. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 75 981,9, soit 74 % du niveau autorisé, ce qui est inférieur aux données de l'exercice 2021-2022 (82 056 heures rémunérées). Le tableau ci-dessous exclut les heures réalisées par les membres, tandis que dans l'utilisation réelle ces heures sont comptabilisées.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC* ttansposées [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	5 425,1	–	5 425,1	3
2. Personnel professionnel	44 422,3	414,9	44 837,2	24,6
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	25 475,1	244,5	25 719,6	14,1
Total 2022-2023	75 322,5	659,4	75 981,9	41,7
Total 2021-2022			82 056	45

* Équivalent temps complet

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	95 898 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	s. o.	s. o.
Total des contrats de service	2	95 898 \$

4.2 Développement durable

Dans la directive gouvernementale qui accompagne le décret de prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 et qui vise la prolongation ou la mise à jour des plans d'action en développement durable des ministères et organismes, trois priorités d'actions ont été identifiées, soit l'acquisition responsable, l'évaluation de la durabilité et le soutien financier durable.

Dans ce contexte, le BAPE a choisi d'opter pour un plan d'action transitoire couvrant la période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle SGDD prévue au cours de l'année 2023. Ce Plan d'action de développement durable (PADD) se veut donc une mesure alternative à la prolongation de son PADD 2016-2020 et permet au Bureau d'actualiser ses actions en matière de développement durable en vue d'optimiser l'atteinte des résultats recherchés. À l'instar de la directive,

le présent PADD met au centre de ses actions l'acquisition responsable et l'évaluation de la durabilité de ses interventions étant donné qu'il ne conçoit pas de programme de soutien financier. Le tableau ci-dessous fait état des actions prévues ou réalisées par le BAPE dans son Plan d'action de développement durable 2022-2023.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Objectifs gouvernementaux					
N°	Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1	Mettre en place de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles	Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI on recycle +	Obtenir le niveau élite de la certification du programme ICI on recycle +	La certification du programme ICI on recycle + niveau élite a été obtenu en mai 2022.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
2	Sensibiliser au gaspillage alimentaire	Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire	80 % du personnel rejoint	L'ensemble du personnel a été sensibilisé au gaspillage alimentaire.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
3	Former le personnel à l'approvisionnement responsable	Taux du personnel formé aux pratiques d'approvisionnement responsable	100 %	La formation a été réalisée. Toutes et tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
4	Augmenter les acquisitions écoresponsables de l'organisme dans les catégories de produits visées	Pourcentage des acquisitions responsables dans les catégories de produits visées	15 %	Le pourcentage d'acquisitions (en dollars) responsables dans les catégories de produits visées s'élève à 31 %.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
5	Offrir la visioconférence en mandat et hors mandat lors de nos réunions internes	Proportion de rencontres tenues en visioconférence	80 %	Les données pour cette action sont non disponibles.	NON ATTEINTE
6	Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE	Ratio des commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total de commissions	100 % des commissions	La grille et les fiches ont été mises à jour. Les grilles sont utilisées systématiquement.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
7	Évaluer la durabilité des actions structurantes du BAPE	Mise en place du processus ministériel d'évaluation de la durabilité	Processus mis en place	Une action structurante a testé le processus ministériel d'évaluation (projet pilote).	ATTEINTE Avant ou à la date prévue

Objectifs gouvernementaux

N°	Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
8	Formation en continu du personnel sur le développement durable	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable	100 % des employés concernés* * en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	La formation a été réalisée. Toutes et tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances dont la moyenne est de 82 %.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
9	Former les employés concernés* par l'intégration de la culture dans l'analyse des projets soumis au BAPE * les analystes et les membres permanents en poste depuis au moins un an	Pourcentage d'employés concernés formés	90 % des employés concernés formés	L'ensemble des employés concernés ont reçu deux formations organisées par le ministère de la Culture et des Communications respectivement le 20 avril et 5 mai 2022.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
10	Soutenir les citoyens des communautés d'accueil par la tenue d'une rencontre préparatoire à l'audience publique lorsqu'il n'y a pas de période d'information	Pourcentage des mandats d'audiences sans période d'information publique ayant des rencontres préparatoires publiques	90 % des mandats	Un seul mandat d'audience sans période d'information publique avec une rencontre préparatoire publique	ATTEINTE Avant ou à la date prévue

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2022-2023, aucune divulgation ou communication, en vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), n'a été reçue par la personne responsable du suivi.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier (excluant les membres) au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier	40
--	----

Au cours de l'année 2022-2023, le BAPE a procédé à six recrutements régulier, cinq d'entre eux concernent des employés occasionnels nommés sur un emploi régulier, de même qu'un occasionnel, un étudiant et un stagiaire.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
6	1	1	1

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats par statut d'emploi et son évolution par rapport aux deux derniers exercices. Parmi les personnes embauchées au cours de l'année 2022-2023, deux sont issues des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires représentant les communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées est de 22,2 %. L'objectif gouvernemental de 25 % est donc presque atteint pour l'exercice en cours.

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	6	2	–	–	–	2	33,3
Occasionnel	1	–	–	–	–	–	–
Étudiant	1	–	–	–	–	–	–
Stagiaire	1	–	–	–	–	–	–

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Régulier (%)	33,3	11,1	0
Occasionnel (%)	–	50	20
Étudiant (%)	–	–	50
Stagiaire (%)	–	–	33,3

Les deux tableaux suivants présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions.

En 2022-2023, la cible de représentativité de 2 % est atteinte pour les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)
Anglophones	–	–	–	–	–	–
Autochtones	1	2,5	1	2,6	1	2,9
Personnes handicapées	2	5	1	2,6	1	2,9

Les locaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, son personnel y réside presque exclusivement. Le BAPE atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 24,4 % pour l'année 2022-2023. Les données du tableau suivant excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021
MVE Capitale-Nationale	10	24,4	12	23,5	8	16,7

Le tableau suivant indique qu'il n'y a aucun membre des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. Par conséquent, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	–	–

Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2023.

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	1	1	1	9
Nombre de femmes embauchées	6	1	1	0	8
Taux d'embauche des femmes (%)	100	100	100	0	88,9

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les avocates et avocats et les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	3	23	10	4	40
Nombre de femmes	2	15	9	4	30
Taux de représentativité des femmes (%)	67	65	90	100	75

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Aucun dossier n'a été soumis par le BAPE à Infrastructure technologique Québec relativement au PDEIPH au cours des cinq dernières années.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles⁴

Aucune mesure en ce sens n'a été mise en place par le BAPE.

4. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

A. Déclaration de valeurs éthiques du BAPE

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Comme définies à la section 1, ces valeurs sont le **respect**, l'**impartialité**, l'**équité** et la **vigilance**. Elles sont définies à la section 1.1 du présent rapport.

Les valeurs éthiques du BAPE complètent et adaptent celles de l'administration publique québécoise et constituent des balises permettant au personnel de s'orienter, particulièrement lorsque se présente un dilemme. Elles animent les prises de décisions et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter selon les circonstances.

Les valeurs énoncées dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* sont :

La compétence – Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'impartialité – Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

L'intégrité – Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté – Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

Le respect – Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

B. Code de déontologie du BAPE

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à l'annexe 4.13, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse :

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

Au cours de l'exercice 2022-2023, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et relève du ministre responsable de l'Environnement. Il n'est pas assujéti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

4.8 Allégement réglementaire et administratif

Les lois et règlements qui encadrent la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relèvent du ministre responsable de l'Environnement.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par les objectifs de réduction du coût des formalités administratives.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), au cours de l'exercice 2022-2023. On y retrouve aussi les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	8
---------------------------------	---

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité les huit demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de 20 jours et moins.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	8	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	8	0	0

Le tableau suivant montre que sept des huit demandes reçues en 2022-2023 ont été entièrement acceptées. Le BAPE a demandé l'autorisation à la Commission d'accès à l'information de ne pas tenir compte d'une demande d'accès à des documents administratifs.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	7	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	0	0	0	s. o.
Refusée (entièrement)	1	0	0	Autorisation demandée à la Commission d'accès à l'information du Québec en vertu de l'article 137.1 de la Loi
Autres	0	0	0	0

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement et aucun avis de révision de la Commission d'accès à l'information ne lui a été adressé.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique. Cette dernière respecte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, en plus de couvrir les activités internes de l'organisation et les travaux des commissions d'enquête. La qualité du français fait l'objet d'une attention soutenue dans les documents publiés par le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête et toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, des linguistes-conseils externes ont révisé trois rapports de commission d'enquête ainsi que le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Conformément à la politique de communication du BAPE, des ressources internes ont quant à elles révisé les autres documents rendus publics par l'organisation.

Dans une perspective d'amélioration continue, le BAPE a entrepris de cerner les anglicismes les plus répandus dans ses rapports et d'en dénombrer les occurrences. L'équipe responsable de ce projet a

ciblé six mots à surveiller et créé un document de référence pour inciter les rédactrices et rédacteurs de l'organisation à les remplacer par des termes plus appropriés. Un rapport a été rédigé depuis l'adoption de cet outil. Sa version finale contenait 24 % moins des mots visés que celle envoyée à la révision. Des vérifications similaires seront réalisées tout au long de l'année 2023-2024. Elles permettront de mesurer le succès de cette initiative.

Par ailleurs, le BAPE sensibilise son personnel à l'importance de la langue française en produisant des capsules linguistiques qu'il diffuse dans son intranet. En 2022-2023, trois capsules ont été publiées, contribuant ainsi à la production de communications écrites de qualité.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	45
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	4 octobre 2019
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Le BAPE rend sa politique linguistique accessible à tout son personnel dans son intranet, et la Direction des communications répond aux questions sur son application, en plus de jouer un rôle-conseil en matière de communication écrite.</p> <p>De plus, le BAPE a diffusé trois capsules intranet sur la langue française au cours de l'année. Il a ainsi encouragé son personnel à se familiariser avec l'écriture épïcène, à utiliser la graphie traditionnelle et à mieux s'exprimer tant à l'oral qu'à l'écrit. À titre d'exemple, la capsule publiée le 16 janvier 2023 présentait la Vitrine linguistique, nouvelle plateforme de l'Office québécois de la langue française.</p>

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027.

4.12 Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyennes et citoyens.

Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008, permet au ministère de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE sur les projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

Depuis le 15 novembre 2022, les organismes sont responsables de la gestion de leurs droits d'auteur. La liste des tarifs a été fournie par les Publications du Québec. Aucune redevance pour droit d'auteur n'a été facturée en 2022-2023.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Par ailleurs, dans un contexte d'amélioration continue, et conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer sa méthodologie visant à déterminer le coût de ses services. Grâce à l'implantation d'un système de feuille de temps, le Bureau est maintenant en mesure de faire le calcul de son coût de revient, le résultat de celui-ci est présenté à la section 3.2.1 « Dépenses par secteur d'activité ».

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

Dispositions générales

Professionalisme

- 1 - Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
- 2 - Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres. Il avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
- 3 - Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
- 4 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
- 5 - Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 6 - Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 7 - Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

Indépendance

- 8 - Le membre évite tout conflit d'intérêts et évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
- 9 - Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 10 - Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
- 11 - Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
- 12 - Le membre remet annuellement au répondant en éthique une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

Confidentialité

- 13 - Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 14 - Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

15 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Impartialité

16 - Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

17 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

18 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement et s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

19 - Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

20 - Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

21 - Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

Indépendance

22 - Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

23 - Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

24 - Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

Impartialité

25 - Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26 - Confronté à une situation qu'il estime poser problème, le commissaire en réfère, chaque fois, au président du Bureau. Il se récuse lorsque, sur la base de faits avérés et pertinents, il se juge incapable d'agir de façon impartiale dans le dossier qui lui est confié.

27 - Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28 - Le commissaire évite toute rencontre privée en lien avec le projet, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une séance pour décider d'une question de confidentialité.

Professionalisme

- 29 - Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 30 - Le commissaire respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle lorsqu'il prend une décision dans le cadre des travaux de la commission.
- 31 - Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux commissions.
- 32 - Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
- 33 - Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
- 34 - Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

Confidentialité

- 35 - Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
- 36 - Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.
- 37 - Le président du Bureau peut demander au membre qui a présidé une commission, ou en a été commissaire de présenter et d'expliquer le rapport de cette commission au ministre.

Dispositions applicables aux membres à temps partiel

- 38 - Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 6 et 12 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 19 à 21 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Aucun manquement n'a été signalé au cours de l'exercice 2022-2023.

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à cette annexe, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

4.14 Membres du BAPE

A — Membres à temps plein

Philippe Bourke, président⁵

Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim⁶ et vice-présidente

Marie-Eve Fortin

Michel Germain⁷

Antoine Morissette⁸

Joseph Zayed

B — Membres additionnels à temps partiel

Michel Allaire⁹

Jean Hébert⁹

Laurent Pilotto¹⁰

Pierre André

Georges Lanmafankpotin⁹

Valérie Racine

Jacques Bénard

Éric Lavoie¹⁰

Pierre Renaud

Gilles F. Côté¹⁰

Jacques Locat

Linda St-Michel

Louis Dériger

Pierre Magnan

Prunelle Thibault-Bédard

Ursula Fleury Larouche

Scott McKay⁹

Henri-Marc Vuillard¹⁰

Corinne Gendron

Geneviève Meloche

Hamida Hassein-Bey¹⁰

Mireille Paul

5. M. Bourke a démissionné le 15 juillet 2022.

6. M^{me} Gauthier a été nommée présidente par intérim à compter du 16 juillet 2022.

7. Le mandat de M. Germain s'est terminé le 30 mai 2022.

8. M. Morissette a été nommé membre à temps plein à compter du 31 mai 2022 en remplacement de M. Michel Germain. Il était précédemment membre additionnel à temps partiel.

9. Membre additionnel à temps partiel dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.

10. Membre additionnel à temps partiel dont le mandat s'est terminé au cours de l'exercice.

4.15 Dossiers

A – En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Périodes d'information publiques

1. Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup, du 30 mars au 29 avril 2022
2. Projet du poste d'Anjou et ligne de transport à 315 kV à Montréal, du 13 avril au 13 mai 2022
3. Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier, du 5 mai au 6 juin 2022
4. Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York, du 22 septembre au 24 octobre 2022
5. Projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement Stablex à Blainville, du 22 février au 24 mars 2023
6. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain, du 1^{er} au 31 mars 2023

Audiences publiques

1. Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup, du 13 juin au 13 octobre 2022
2. Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier, à compter du 11 juillet 2022, mandat retiré le 23 juin 2022

Consultation ciblée

1. Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York, du 12 décembre 2022 au 1^{er} mars 2023

Médiation

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

B – En vertu de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

C – En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Consultation ciblée

1. Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti, du 9 mai au 2 septembre 2022

D – En vertu de la *Loi sur les parcs*

Audience publique

1. Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, du 13 février au 30 juin 2023

4.16 Rapports et publications

Les rapports et les publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 367 Rapport d'enquête et de consultation ciblée. *Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti*. 3 octobre 2022.
- 368 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup*. 28 octobre 2022.
- 369 Rapport d'enquête et de consultation ciblée. *Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York*. 16 mars 2023.

B – AUTRES PUBLICATIONS

Le BAPE à l'école : simulation d'une audience publique, trousse pédagogique à l'intention des jeunes du secondaire, juin 2022.

Le président Philippe Bourke quitte ses fonctions, *Je suis très fier des avancées du BAPE*, communiqué émis le 22 juin 2022.

Plan d'action de développement durable 2022-2023, mise à jour en juillet 2022.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, chef de file au Québec en matière de consultation et de participation citoyenne en évaluation environnementale, Québec, novembre 2022, article paru dans le *Bulletin A+ International* de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), Joseph Zayed, membre, Karine Jean, analyste, et Rachel Rousseau, conseillère en communication.

Cadre de gestion environnementale 2016-2023, novembre 2022.

Rapport annuel de gestion 2021-2022, décembre 2022.

4.17 Conférences, présentations et activités

1. Le 25 avril 2022, participation de Pierre Batellier et d'Odile Rochon, analystes, à la table ronde Les processus d'évaluation d'impacts du Canada, dans le cadre de la conférence internationale Mining the Connections, tenue à Québec.
2. Mai 2022, entrevue accordée par Philippe Bourke, président, à la revue *Scribe* de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant les différents rôles que peuvent jouer les acteurs municipaux dans le cadre des travaux des commissions du BAPE.
3. Le 2 juin 2022, entretien par visioconférence de René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, et de Karim Chami, analyste, avec le Conseil fédéral du Développement durable de Belgique dans le cadre d'un travail de recherche envisageant la création en Belgique d'une institution publique qui pourrait venir en soutien des autorités locales souhaitant mener des processus de démocratie participative.
4. Le 3 juin 2022, participation de Pierre Batellier, analyste, à une table ronde sur le thème du concept de l'acceptabilité sociale, dans le cadre du cours *Gestion des parties prenantes* de la maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagements de l'Université de Montréal.
5. Le 3 juin 2022, participation de Philippe Bourke, président, à une table ronde sur le thème de la consultation publique, dans le cadre du cours *Gestion des parties prenantes* de la maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagements de l'Université de Montréal.
6. Le 7 juin 2022, présentation par Joseph Zayed, membre, de la conférence L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, dans le cadre du congrès du Conseil québécois du commerce de détail.
7. Le 8 juin 2022, présentation du BAPE par Philippe Bourke, président, dans le cadre de la Programmation citoyenne de l'Assemblée nationale du Québec sur le thème BAPE 101 : les enjeux de la participation citoyenne en 2022.
8. Le 9 juin 2022, présentation par Pierre Batellier, analyste, intitulée « Le BAPE et la participation publique » dans le cadre du cours *Responsabilité sociale de l'entreprise* à HEC Montréal.
9. Le 14 juillet 2022, présentation du BAPE par Pierre Batellier, analyste, et discussion sur la participation publique, à Sherbrooke, dans le cadre du cours *Infrastructures durables et impacts sur l'environnement* du baccalauréat de génie civil de l'Université de Sherbrooke.
10. Le 2 septembre 2022, présentation par visioconférence par Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim, et Karim Chami, analyste, intitulée « Le BAPE et la participation publique au Québec », à École nationale de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan en Côte d'Ivoire.
11. Le 15 septembre 2022, présentation par Pierre Batelier et Odile Rochon, analystes, d'une séance intitulée « Les femmes ne participent pas. C'est parce qu'elles ne sont pas intéressées... Mais encore ! », tenue à Banff dans le cadre de la Conférence nord-américaine de l'association pour la participation publique 2022 (IAP2-Canada).

12. Le 16 septembre 2022, présentation intitulée « Accroître l'impact des budgets participatifs » par Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, et Shirley Bishop, conseillère senior en communication, devant des dignitaires et professionnels de villes françaises, dans le cadre de l'événement Destination démocratie organisé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal.
13. Le 26 septembre 2022, présentation intitulée « Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale » par Karim Chami, analyste, dans le cadre de la semaine thématique Outils de l'éco-conseil devant des étudiants du DESS en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
14. Le 28 octobre 2022, présentation par Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, d'une conférence intitulée « Méthodologie d'analyse par enjeu : exemples et explications », devant des étudiants de l'Université Laval.
15. Le 17 novembre 2022, présentation par Stéphan Demers, analyste, de l'outil pédagogique *Le BAPE à l'école* dans le cadre du congrès du Regroupement des géographes du Québec.
16. Le 17 novembre 2022, présentation intitulée « Le BAPE et la participation publique au Québec & Les enjeux des infrastructures routières » par Marie-Hélène Gauthier, présidente par intérim, et Karim Chami, analyste, à des représentants de l'École nationale de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan, Côte d'Ivoire, et Polytechnique de Montréal.
17. Le 16 décembre 2022, participation de Pierre Batelier, analyste, à une simulation d'audience du BAPE organisée dans le cadre du cours *Perspectives interdisciplinaires dans l'étude des problématiques environnementales* de la maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM.
18. Le 13 mars 2023, présentation du BAPE par Pierre Batellier, analyste, et discussion sur la participation publique dans le cadre du cours *Évaluation environnementale* de la maîtrise en géographie de l'UQAM.
19. Le 27 mars 2023, présentation intitulée « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement » par Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et Stéphan Demers, analyste, tenue à Montréal dans le cadre de l'Atelier de formation du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) sous le thème L'approche par enjeux dans la réalisation des études d'impacts.

4.18 Lois, règlements et politiques

[Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure](#) (RLRQ, chapitre A-2.001)

[Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#) (RLRQ, chapitre C-61.01)

[Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2)

[Loi sur le développement durable](#) (RLRQ, chapitre D-8.1.1)

[Loi sur les commissions d'enquête](#) (RLRQ, chapitre C-37)

[Loi sur les parcs](#) (RLRQ, chapitre P-9)

[Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1)

[Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3)

[Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 45.1)

[Règles de procédure temporaires pour la période durant laquelle est déclaré l'état d'urgence sanitaire pour protéger la santé de la population](#) (décret 551-2020)

[Politique de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête](#)

4.19 Activités

Soucieux d'améliorer constamment ses pratiques afin de faciliter la prise de parole citoyenne, le personnel du BAPE se déplace dorénavant avec un micro vers les personnes qui souhaitent poser des questions en séance, à l'occasion des périodes d'information publiques. Ici, un participant s'informe sur le programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (avril 2022) et une participante, sur le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York (octobre 2022).



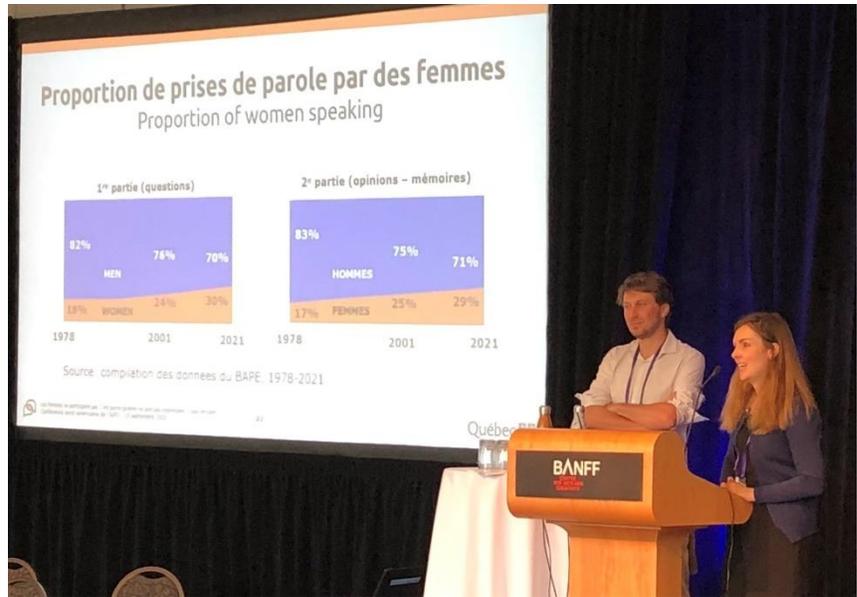
En novembre 2022, le BAPE a accueilli dans ses bureaux deux enseignants-chercheurs de la Côte d'Ivoire et un conseiller en développement international de Polytechnique Montréal. Cette activité, organisée par l'analyste Karim Chami, a permis un partage des connaissances de la participation publique et du processus d'évaluation environnementale au Québec et en Côte d'Ivoire.



L'audience publique sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford, qui a commencé le 13 février 2023, a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la population. En voici quelques moments croqués sur le vif.



En septembre 2022, les analystes Odile Rochon et Pierre Batelier ont participé à la Conférence nord-américaine de la division canadienne de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2 Canada), à Banff, en Alberta. Ils y ont présenté les résultats de leur recherche sur la prise de parole des femmes au BAPE depuis la création de l'organisme en 1978.



À gauche, le président sortant, Philippe Bourke, prend part à la table ronde BAPE 101 : Les enjeux de la participation citoyenne en 2022, à l'Assemblée nationale, en juin 2022. À droite, la présidente par intérim, Marie-Hélène Gauthier, à l'occasion de l'événement Destination démocratie, organisé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal, en septembre 2022. Elle y a présenté le BAPE et ses mécanismes de participation publique.



Crédit photo : Assemblée nationale du Québec



Crédit photo : Centre d'écologie urbaine de Montréal



Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz



**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.